

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction interdépartementale
des routes Nord-Ouest

Rouen, le 24 NOV. 2011

Direction

Le directeur interdépartemental

Service des Politiques et des Techniques

à

Nos réf. : L-2011-076

Vos réf. :

Affaire suivie par : Yann Chevalier

yann.chevalier@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 0276000467 - Fax : 0276000475

Courriel : pegr.spt.dir-no@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur de la direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement de Haute-Normandie
Service Déplacements, Transports multimodaux et
Infrastructures
2, rue St Sever
76032 Rouen Cedex

Objet : Déviation Sud-Ouest d'Evreux
Non utilisation de produits phytosanitaires
PJ :

Par courrier du 1er septembre 2011, vous me demandez l'engagement écrit de ne pas utiliser de produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des dépendances de la déviation Sud-Ouest d'Evreux.

Je vous confirme que la sensibilité du milieu récepteur ainsi qu'une topographie particulièrement contraignante justifient pleinement la non-utilisation de produits phytosanitaires sur tout l'impluvium routier.

Par ailleurs, je rappelle que cette volonté de ne pas recourir aux produits phytosanitaires doit s'accompagner d'une réflexion, dont la conduite incombe au maître d'ouvrage du projet, portant tout particulièrement sur une minéralisation maximale des plate-formes et le choix d'aménagements paysagers adaptés. Ces mesures sont en effet indispensables à la mise en œuvre satisfaisante et pérenne des techniques alternatives.

Le directeur interdépartemental

Alain De Meyère